



---

# communiqué

---

Date **Le 4 février 1994**  
Pour publication

N° 18

## LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA RATIFICATION PAR L'UKRAINE DU TRAITÉ SUR LA RÉDUCTION DES ARMES NUCLÉAIRES STRATÉGIQUES (START 1)

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a accueilli favorablement aujourd'hui la ratification sans condition par le Parlement ukrainien du Traité START I et du Protocole de Lisbonne. L'Ukraine s'engage par le fait même à adhérer au Traité sur la non-prolifération (TNP) à titre d'État non doté d'armes nucléaires.

«Le gouvernement et le parlement ukrainiens ont agi avec courage et dans l'esprit de la déclaration tripartite signée récemment avec les États-Unis et la Russie. Ils ont reconnu que la dénucléarisation offre le meilleur moyen d'assurer la sécurité de l'Ukraine et de promouvoir la stabilité dans la région. Nous prévoyons que l'Ukraine ne tardera pas à prendre les dispositions voulues pour assurer la mise en oeuvre de START I et son adhésion au TNP», a indiqué M. Ouellet.

M. Ouellet a affirmé qu'il discutera cette question, ainsi que les possibilités d'intensifier la coopération entre le Canada et l'Ukraine, au cours de la visite qu'il effectuera en Ukraine dans un proche avenir. Le Canada mène actuellement un important programme d'assistance technique en Ukraine, et une prompt adhésion de ce pays au TNP permettra une coopération entière dans le domaine nucléaire, particulièrement dans celui de la sécurité.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874